


Orientation d'Aménagement et de Programmation
Zone AU « Bas Saugeon » - 0,24 ha



Formes urbaines

 Pavillons individuels

Formes urbaines

La densité minimale à respecter est de 12 logements à l'hectare (voirie, espaces publics et équipements inclus).

Accès et déplacement

L'accès se fait par le chemin des Arons.